

Congrès SNICS-FSU – Angers 2020

Thème 4 «S’engager pour la reconnaissance de la profession infirmière et pour un avenir porteur de progrès social»

De manière constante depuis la création du SNICS-FSU, nous nous interrogeons sur le périmètre du syndicalisme, et ses modes d’action. Lors du dernier congrès de Porticcio, nous nous sommes questionné.es sur les stratégies à adopter pour développer notre capacité à mettre en mouvement nos collègues au niveau local mais aussi sur notre communication, y compris en direction des élu.es.

Éléments de contexte :

Depuis les dernières élections présidentielles, les mobilisations ont été nombreuses et le paysage politique s’est fortement modifié, touchant par ricochet les lignes suivantes et par conséquent les corps intermédiaires dont font partie les organisations syndicales.

L’explosion des lignes politiques est l’œuvre du candidat Macron et de son « ni droite, ni gauche, tous les politiques dans le même sac ». S’il est évident que les partis « classiques » n’ont pas su se renouveler et modifier leur fonctionnement au rythme de l’évolution de la société, le quasi anéantissement de certains a des conséquences graves qui auraient dû être anticipées.

En Novembre 2018, le mouvement des Gilets Jaunes, avec une nouvelle forme de contestation, a pris tout le monde de court. Mouvement de colère spontanée inscrit dans la durée dont l’origine était la dénonciation de la hausse du prix des carburants liée à la taxe carbone, mis en ligne et propagé dans les réseaux sociaux par des personnes qui n’ont pas agi au nom d’un mouvement politique ni d’une idéologie, il a surpris alors que de nombreux facteurs étaient réunis pour mettre « le feu aux poudres » : baisse du pouvoir d’achat, aggravation du chômage, scandales politiques, cadeaux fiscaux aux plus riches, discours dégradant envers certaines classes sociales.

Ce mouvement interpelle sur le syndicalisme qui n’a pas été perçu par les Gilets Jaunes comme un outil de mobilisation pertinent. Il a montré également une défiance vis-à-vis de toute forme d’organisation structurée, ce qui doit interroger sur l’image et les pratiques du syndicalisme.

Il s’est inscrit dans une évolution à la fois économique, sociale et territoriale, rassemblant pour partie la population la plus touchée par la précarité. Dans la même période, les formations politiques de gauche comme de droite ont sombré.

Les projets de réforme des retraites et la loi de Transformation de la Fonction publique ont bouleversé les acquis des salarié.es. Alors que les syndicats se posaient la question de leur capacité à mobiliser, ces mouvements sociaux de grande ampleur, avec de multiples mobilisations inscrites dans la durée, ont permis de rendre visible la pertinence de la lutte syndicale.

En s'attaquant à toutes-tous les salarié.es avec le régime à points, le gouvernement a réussi contre son gré à rassembler organisations syndicales, salarié.es et retraité.es vers un même but, obtenir le retrait d'un système organisant décote et inégalités. L'intersyndicale, dans laquelle la FSU a été moteur, a organisé un grand nombre d'actions, nationales et locales, de taille et formats divers pendant plusieurs mois, le SNICS-FSU y a participé activement.

Même si le retrait de la réforme n'a pas encore été obtenu, ces mobilisations incontournables dans la lutte pour la justice sociale ont été la seule force d'opposition active et de conquête sociale.

La crise sanitaire Covid-19 montre également que les syndicats sont en première ligne pour assurer la sécurité des personnes, y compris face à des lois liberticides prises au nom de « l'intérêt du pays » (interdiction de se rassembler et de manifester, augmentation de la durée du travail, suppression de jours de congés, mise à mal du secret médical etc...).

Les organisations syndicales ont dénoncé la mise à mal du droit de retrait, par les propos et écrits de la Ministre du travail, et qui deviendrait par exemple illicite au prétexte que l'employeur a mis en place des mesures de protection - encore faudrait-il qu'elles soient adaptées et efficaces - et serait interdit aux soignant.es car leur métier les expose d'emblée aux risques.

Le SNICS-FSU a été porteur de propositions pendant la crise, pour le déconfinement et s'est battu à tous les niveaux pour réclamer les EPI nécessaires aux infirmier.es qui, dans la proximité du soin, ne peuvent respecter la distanciation recommandée par les différents protocoles. Le SNICS-FSU a su aussi s'adapter, informer les collègues dans la cacophonie ambiante, faire du lien et communiquer efficacement. Le travail de proximité a pris tout son sens et le SNICS-FSU a été le soutien principal de certain.es collègues.

Quelle place pour le SNICS-FSU dans ce contexte ?

A sa création, le SNICS-FSU est issu d'un enthousiasme nouveau, répondant à un besoin de sens, d'émancipation de notre profession avec la volonté de décider par elle-même de l'avenir qu'elle voulait se donner. Comme « tout organisme vivant », il évolue, nous devons nous questionner pour assurer son avenir.

Aux dernières élections professionnelles de 2018, le SNICS-FSU a perdu en représentativité. Il est passé de 64 % à 58 % à la CAPN et à 62 % dans les académies. Le SNICS-FSU reste l'organisation syndicale majoritaire pour les infirmier.es de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur qui lui ont donné, cette fois encore, la première place à l'issue des scrutins.

Le SNICS-FSU a constaté que la baisse de 5% (300 voix) est inégale dans les académies. Le Conseil National a pu analyser finement cette baisse de représentativité et remarquer une remontée des syndicats de branche à leur niveau de 1994, mais également un doublement des votes blancs.

Le contexte spécifique de certaines académies ainsi que le renouvellement difficile

des militant.es a provoqué une chute des résultats plus prononcée dans 9 académies alors qu'au contraire 8 autres ont augmenté leurs résultats. Nous avons donc le devoir de sonder les déceptions et revendications pour être au plus près des besoins et des attentes.

Toutefois, les résultats se sont traduits par une forte présence du SNICS dans les instances : 90 commissaires paritaires sur 136 sont des élu.es SNICS-FSU. Au niveau des CAPA, le SNICS-FSU obtient plus de 50% des voix dans 22 académies sur 30 et avec même plus de 60% pour 19 d'entre elles. À la CAPN, le SNICS-FSU, qui remporte 6 sièges sur 9, maintient sa position de 2014.

Ces résultats marquent la reconnaissance du syndicalisme professionnel de lutte et de transformation sociale, un syndicalisme force de propositions qui sait rechercher l'unité et l'action lors des négociations.

Avec un taux de participation à près de 67%, notre profession a marqué sa singularité et montré son attachement aux instances représentatives des personnels de même que son refus de les voir affaiblies.

En tout cas, les élections professionnelles ont montré que, dans une société qui évolue vers l'individualisme, défendre, comme le fait le SNICS-FSU, le collectif pour amener à défendre l'individuel a toujours du sens.

Ce n'est pas par le prisme de la réponse immédiate à une demande individuelle que le syndicalisme améliore le quotidien de l'individu, mais en agissant sur l'amélioration du collectif de travail pour améliorer la situation individuelle des agent.es et répondre ainsi à leurs besoins. Le SNICS-FSU est un syndicalisme progressiste qui vise à obtenir l'émancipation du travailleur. La loi de « destruction » de la Fonction publique ne nous contraindra pas à abandonner cette forme de syndicalisme.

Le SNICS-FSU a toujours fourni un énorme travail pour défendre la profession, comme pour le LMD, la catégorie A type ou la défense des services publics. Ce travail doit se poursuivre, tout en prenant en compte les évolutions professionnelles, statutaires et sociétales.

Le renouvellement déjà engagé au sein du SNICS-FSU doit continuer avec la préoccupation d'une bonne transmission des expériences et des savoirs. Tout en menant les combats visant à préserver les principaux enjeux professionnels (missions, structuration, place au sein des équipes pédagogiques et éducatives, etc...), le SNICS-FSU doit s'engager dans de nouvelles revendications avec toutes-tous les infirmier.es, et en particulier avec les collègues intégrant l'Éducation nationale.

Grâce à la pugnacité du SNICS-FSU dans les groupes de travail, les missions de 2015 ont marqué une avancée en termes d'autonomie, d'expertise et de reconnaissance de la consultation infirmière. Leur mise en place tardive, les dérives d'application dans de nombreuses académies et l'absence de formations adaptées pour les mettre en œuvre ont empêché un certain nombre de collègues de les considérer tout de suite comme une amélioration.

Depuis longtemps, nous mesurons également l'importance de contrer la volonté de nous remettre dans un « service de santé ». La Loi pour l'École de la confiance et les amendements scélérats, votés suite aux manœuvres d'anciens médecins scolaires à l'Assemblée nationale, ont remis en cause les textes de la Loi de refondation de l'école et notre place dans les équipes éducatives et pédagogiques.

Sous l'impulsion du SNICS-FSU, les collègues ont montré à plusieurs reprises leur attachement à la structuration actuelle de la santé à l'École et ont refusé le fatalisme ambiant laissant penser que ce gouvernement passera de toute façon en force. Depuis le dernier congrès, des mobilisations parvenant à mettre 10% de la profession dans la rue ont eu lieu, parfois plusieurs fois dans la même année, et avec une participation de toutes les académies, y compris les plus éloignées.

Demain, dans le combat contre la territorialisation et la décentralisation envisagées de toute la Mission de Promotion de la Santé, le SNICS-FSU mettra tout en œuvre pour permettre de se mobiliser, parce qu'il n'y a pas de bataille perdue d'avance, et qu'il n'a jamais renoncé.

Avoir réussi à faire voter « pour » à l'unanimité la représentation nationale sur la délivrance des médicaments dans la loi pour l'École de la confiance, ouvre des possibles sur lesquels nous continuerons de nous appuyer.

La loi Santé comporte plusieurs points qui peuvent modifier notre pratique : la mise en place du parcours de santé 0/6 ans, la territorialisation de l'offre de soins et la volonté de réduire les pratiques isolées, la télémédecine. Autant de sujets sur lesquels nous ferons entendre nos mandats et protégerons notre exercice singulier.

La loi de Transformation de la Fonction publique, d'août 2019, a des conséquences délétères sur le paritarisme et la défense des personnels, par le biais de décrets et d'ordonnances. Aussi, le SNICS-FSU continue de se battre pour en obtenir l'abrogation ou en limiter les effets négatifs. Il s'oppose à la perte de droits et de transparence pour les agent.es en matière d'avancement et de mutation.

La modification des règles du dialogue social entraîne la perte des compétences des CAP, amenant le syndicat à revoir l'articulation entre intérêt collectif et intérêts individuels. La mise en concurrence des agent.es par l'administration et l'action syndicale limitée aux recours sans transparence doivent nous amener à une réflexion approfondie sur les conséquences de cette nouvelle articulation entre l'action de défense individuelle et de défense du collectif.

Parce qu'il réclame la spécialité pour notre corps, le SNICS-FSU dénonce la fin des tableaux de mutations au profit de « campagnes annuelles » et de mutations au fil de l'eau et fera tout pour garantir le maintien du concours d'entrée.

Le SNICS-FSU s'attachera à faire prendre conscience aux collègues des enjeux de la représentativité et de la place des organisations syndicales alors que le gouvernement tente de les mettre à mal en centrant les possibilités d'action aux cas de recours sur une décision individuelle. Il réfléchira aux nouvelles formes de dialogue social à construire et les défendra.

La profession infirmière est toujours en mutation : loi de santé, IPA (Infirmier.e de Pratique Avancée), mise en œuvre du DPC (Développement Professionnel Continu) lente à se faire et à ce jour pas appliquée à l'Éducation nationale, assistant.es médicales-caux... Toutes ces mutations nécessitent la vigilance du SNICS-FSU pour qu'elles ne percutent pas notre exercice particulier.

Le travail de terrain auprès des élu.es, que nous avons identifié comme un levier au dernier congrès fait également partie des outils que nous avons activement développés et qui pourra nous aider à faire reculer les menaces.

Au moment de la loi pour l'École de la confiance, quand notre Ministre restait sourd face à 8000 des 9000 professionnel.les de santé à l'Éducation nationale, le SNICS-FSU a décidé d'interpeller la représentation nationale pour essayer de contrer des modifications majeures à l'encontre de notre profession.

Cela a permis d'avoir des soutiens politiques tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat mais aussi, à chaque audience, de déconstruire des idées fausses sur nos missions, qui sont méconnues voire ignorées des élu.es, et rappeler le sens premier de notre recrutement, la réussite scolaire des élèves et des étudiant.es.

Nous devons également questionner le sens que les collègues plus jeunes donnent au syndicalisme et aux projets portés, et développer notre capacité à mettre les collègues en mouvement au niveau local ou lors d'une action nationale lorsque celle-ci est incontournable pour faire pression sur les politiques.

Il nous faut aussi continuer à envisager d'autres formes d'actions, plus larges pour donner une meilleure visibilité à notre action syndicale et trouver d'éventuels soutiens ou des modalités d'action permettant un engagement massif de nos collègues. Au niveau académique par exemple, des actions positionnées le même jour et engageant aussi, si possible, les nouvelles-aux infirmier.es pourraient être proposées devant les rectorats, en sollicitant les médias.

Le SNICS-FSU recherche l'unité, à chaque fois qu'elle est possible et même si les rapprochements sont souvent rendus difficiles par la forme de syndicalisme mise en œuvre par d'autres organisations. Nos collègues aspirent à autre chose qu'à de l'unité syndicale conjoncturelle, et notamment à des revendications communes pour faire avancer la profession et/ou les rémunérations.

Le SNICS-FSU ne s'interdit pas, dès lors que les conditions de l'unité ne sont pas réunies et pour que l'unité d'action ne se traduise pas par la paralysie du mouvement, soit de prendre seul ses responsabilités, soit d'être partie prenante de configurations réduites mais capables d'entraîner des changements.

Il le fait sur des revendications affirmées avec une stratégie plus déterminée, sans exclure à priori toute forme d'action et en ayant le souci de renforcer la dynamique de mobilisation. L'objectif du SNICS-FSU est toujours d'impulser des mouvements à vocation majoritaire capables de rassembler pour gagner.

Notre orientation pour un syndicalisme de transformation sociale progressiste alliant contestations, propositions, négociations et actions, doit continuer à être portée

fortement, et les avancées obtenues actées. La construction du rapport de force nécessaire pour déboucher sur des luttes victorieuses doit nous amener à améliorer nos liens avec les autres professions pour mettre en œuvre un véritable syndicalisme de terrain, de masse et d'adhésion.

Le SNICS-FSU, dont la volonté a toujours été de tirer la profession vers le haut, veille à ce que ses mandats correspondent aux attentes des collègues et que le travail d'explication et de réflexion reste prépondérant au premier niveau de notre structuration, celui du département. Le syndicalisme de terrain est primordial pour émanciper la profession et avancer dans la mise en œuvre de nos mandats.

Il est indispensable de continuer à concevoir et construire les mouvements revendicatifs dans la durée, en articulant les différentes formes de l'activité syndicale (réunions, rassemblements, pétitions, votes, interventions auprès d'élu.es et dans la presse, manifestations, grèves, colloques, congrès extraordinaires...), avec l'objectif de construire des mouvements massifs permettant d'obtenir satisfaction.

Il faut renforcer et amplifier le syndicalisme de proximité que nous menons depuis longtemps afin de mettre en avant la valeur ajoutée de la syndicalisation et lutter contre le « zapping syndical » (se syndiquer quand on pense en avoir besoin et arrêter ensuite), parce que la population des infirmier.es vieillit et le renouvellement se fait, mais moins facilement. Le niveau départemental (le plus proche) est le plus adapté et il doit être renforcé.

Le SNICS-FSU a souvent débattu des nouveaux modes de communication. S'ils sont maintenant incontournables, il faut noter que ce n'est pas ce qui améliore le plus les résultats de syndicalisation ou l'adhésion. Le contact direct et les appels restent un moyen privilégié pour atteindre et accompagner nos collègues.

Le SNICS-FSU s'est attaché à améliorer sa communication (site, tweeter...) qui doit maintenir du lien à distance et créer un canal complémentaire d'information.

C'est pourquoi le SNICS-FSU a toujours choisi la proximité en privilégiant la communication à l'échelon départemental et académique. Garder cette dynamique permet de mener à bien les combats localement. Fidèles aux mandats, les derniers combats ont montré l'utilité d'informer au niveau national à des moments clés pour la profession. Cependant, le dispositif OS-TIC, imposé avec des règles bien spécifiques sous couvert de dialogue social, limite et contrôle toute la communication syndicale.

Les OS-TIC nationaux, conjugués aux mails académiques, envoyés pendant la crise sanitaire donnent lieu à des retours positifs des collègues qui y trouvent, au moment où elles-ils en ont besoin, la proximité du SNICS-FSU et des réponses à leurs questions.

Afin de rendre compte et de favoriser l'émancipation, le SNICS-FSU doit continuer d'envoyer le bulletin But en Blanc national et académique en direction de toutes-tous les syndiqué.es et non syndiqué.es, avec des articles de fond, des informations plus complètes.

Parce que former et informer nos collègues, sur les acquis obtenus par les

mobilisations et sur l'histoire de la profession, est une nécessité, la mise en œuvre de stages de formations sur des thèmes qui touchent les infirmier.es peut être un levier pour favoriser la syndicalisation. Il en va de même pour d'autres types de stages (retraites, préparation au concours, prise de poste etc...) qui doivent être développés.

Le SNICS dans la FSU

Les résultats de la FSU aux élections de décembre 2018 étaient en progression, ce qui est positif, et elle a ainsi conservé sa place de Fédération majoritaire à l'Éducation nationale. Cependant, moins d'un fonctionnaire sur deux a voté et le vote blanc a fortement progressé, ce qui doit nous amener à nous questionner et à agir pour que les collègues votent FSU aux prochaines élections professionnelles.

Il s'agit d'abord de faire adhérer les collègues, de s'appuyer sur le réseau local au plus près de chaque profession pour éviter un syndicalisme « hors sol », de créer un rapport de force pour peser, de pratiquer l'action syndicale dans l'unité sans renier ses exigences, de réfléchir, proposer et décider ensemble au sein d'assemblées délibératives qui représentent la diversité des sensibilités et des syndicats nationaux qui font et sont la FSU.

La FSU, au moment des élections professionnelles, a réaffirmé sa volonté d'un syndicalisme différent, d'adhésion de masse, de rassemblement et d'action, tout en restant héritière de pratiques syndicales ancrées dans l'histoire du mouvement syndical français.

Depuis les accords de Bercy, sur les dernières réformes (Loi santé et Loi Fonction publique, retraite), les choix retenus touchant tous les personnels, ce sont les fédérations qui ont été sollicitées sur ces dossiers et non pas les syndicats nationaux.

Ces accords sur la rénovation du dialogue social, signés en 2008 par six des huit syndicats de la Fonction publique dont la FSU, étaient présentés par les ministres de l'époque comme « un tournant historique pour la Fonction publique », qui devait amener un renforcement du dialogue social dans les négociations, ce qui ne se concrétise pas dans les faits.

Qu'en est-il 12 ans après ? Depuis 2014, seuls les accords signés par une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli au moins 50 % des voix lors des dernières élections professionnelles organisées au niveau où l'accord est négocié, sont valides. Et, pour pouvoir participer aux instances de mise en œuvre des textes, il faut en avoir été signataire. Ces accords amènent parfois à des régressions sociales, liées au renforcement des syndicats réformistes.

Le protocole égalité hommes/femmes ou le dispositif PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) en sont des exemples. La FSU les a signés, parce que refuser de le faire, c'était ne pas permettre certaines avancées pour les personnels et s'exclure de toute possibilité d'essayer de bouger les lignes lors de leur mise en œuvre ou de l'évaluation !

Statutairement, dans leur champ de syndicalisation, ce sont les syndicats nationaux qui doivent mener les négociations et donner l'orientation fédérale. Il est donc primordial que le SNICS-FSU soit associé aux différents travaux concernant les infirmier.es dans les 3 Fonctions publiques, afin que ses mandats et la parole infirmière soient respectés. Il est impératif d'être toujours autour de la table pour tout ce qui concerne la profession d'infirmière ou la santé.

Dans le préambule des statuts de la FSU, on peut noter « *l'affirmation forte...de la souveraineté des syndicats nationaux et de la garantie qu'aucun d'eux ne pourrait voir opposer une décision de la fédération à ses mandats fondamentaux et aux choix essentiels exprimés par ses syndiqué.es* ». Cela a déjà donné lieu à la signature de conventions * avec d'autres syndicats nationaux de la fédération.

Cette affirmation nécessite un travail d'explication de nos mandats, des risques pour notre corps et de vigilance pour qu'il n'y ait pas d'antagonisme avec les mandats d'autres syndicats nationaux. Ce travail reste toujours à mener. Il permet de lever des incompréhensions, comme cela a été le cas, par exemple, lorsque d'autres SN réclamaient une augmentation du nombre de médecins scolaires ou s'exprimaient sur les bilans de santé.

Notre profession s'inscrit dans un projet de société et n'avance pas seule, c'est pourquoi le SNICS-FSU évolue dans une fédération unitaire dans laquelle les luttes sont partagées. Le SNICS-FSU a participé activement au dernier congrès de la FSU à Clermont-Ferrand mais également aux congrès départementaux.

Nous avons aussi réinvesti les instances de la fédération. Le SNICS-FSU est présent au BDFN, au CDFN, dans différents secteurs. Il a récupéré des sièges au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation), au CCFP (Conseil Commun de la Fonction Publique) et s'est maintenu au CNAS (Comité National d'Action Sociale), CTM (Comité Technique Ministériel), CHSCTM. Il siège à nouveau au secrétariat national de la FSU.

C'est en partie ce qui lui a permis de participer à plusieurs audiences avec le ministre de l'Éducation pendant la crise sanitaire et d'alerter sur les menaces de décentralisation et le rapport de la Cour des comptes, en rappelant le rôle primordial des infirmier.es au service de la réussite scolaire des élèves et leur attachement à leur place au sein des établissements.

Cela passe aussi par des échanges formels ou informels et une réactivité pour faire respecter nos mandats. Et cela nécessite, afin que les collègues appréhendent l'importance d'appartenir à une fédération, de les informer des soutiens ou des avancées obtenues, ainsi que du projet de société plus large qu'elle porte et dans lequel nous nous retrouvons.

La question d'étendre notre champ de syndicalisation vers les infirmier.es d'autres Fonctions publiques s'est posée et se pose encore, c'est un mandat qui court depuis plusieurs congrès et que la FSU porte aussi.

Mandat du congrès FSU de Clermont-Ferrand

« La FSU estime nécessaire de travailler de manière urgente au rassemblement des forces syndicales dispersées, partageant des orientations et des pratiques convergentes

En ce sens, la FSU confirme le mandat de son précédent congrès : réunir les conditions d'un rassemblement du syndicalisme de transformation sociale en débattant, à tous les niveaux, avec la CGT et Solidaires de la construction d'un nouvel outil syndical et des étapes qui peuvent y conduire, et ce sans mettre de limites aux forces qui pourront y participer...Une telle démarche doit se mener à tous les échelons des organisations concernées, du national au local, de l'interprofessionnel au catégoriel, en s'efforçant de lever les obstacles là où ils existent... »

Le SNICS-FSU se donne un mandat d'étude pour mettre en œuvre son mandat d'ouverture.

Si le SNICS-FSU est structuré de façon à être présent à chaque niveau décisionnaire de l'Éducation nationale (établissement scolaire, département, académie, national), les syndicats présents à la FPH, par exemple, fonctionnent en sections d'établissement donc localement ou à l'échelle du département et nationalement. Ils syndiquent souvent plusieurs catégories professionnelles alors que le SNICS-FSU est un syndicat de métier. Comment concilier des modes de fonctionnement et de syndicalisation différents ?

Les modifications du dialogue social liées à la loi de Transformation de la Fonction publique, avec la création des CSA (Comités Sociaux d'Administration) et la transformation des CAP, entraînent un changement du périmètre et de la forme de l'action syndicale. Les CAP seront organisées par catégorie hiérarchique. Que pèsera le SNICS-FSU seul dans ces nouvelles instances ? Il doit se doter d'un mandat d'étude sur les changements introduits par cette loi. Dès à présent, il est important de renforcer la présence et l'action du SNICS-FSU au sein des SD de la FSU et des CFR.

Pour conclure, le SNICS-FSU n'est pas une « entité impersonnelle » à laquelle on a recours seulement en cas de besoin. Il doit rester une organisation collective, composée d'infirmières et d'infirmiers, qui s'engage tous les jours pour faire entendre les préoccupations collectives et individuelles de la profession.

Les militant.es et les élu.es du SNICS-FSU continueront à se battre, même si la Loi de Transformation de la Fonction publique réduit drastiquement le champ des compétences paritaires pour regagner les droits perdus.

Le SNICS-FSU portera les revendications d'émancipation de la profession tout en gardant un projet syndical fédérateur pour les collègues, projet construit, structuré à partir du terrain et mis en œuvre à chaque échelon décisionnaire de notre ministère. Il doit redonner de l'espoir, dans un esprit d'ouverture mais sans perdre l'essence même de ce pour quoi il a été créé.

Le SNICS-FSU mettra tout en œuvre pour garantir sa présence dans les instances représentatives, lors du dialogue social et pour la défense des agent.es malgré la volonté du gouvernement d'affaiblir les organisations syndicales en diminuant les moyens syndicaux accordés pour leur fonctionnement.

Comment faire plus de fédéralisme avec moins de moyens sans affaiblir nos mandats pour la profession ? Telle est la question qui nous est posée, entre complémentarité et équilibre.

TEXTE VOTÉ À L'UNANIMITÉ

***Les conventions du SNICS**

- 1) La 1^{ère} en novembre 1993 avec le SNETAP qui laisse la liberté aux infirmier.es de se syndiquer au syndicat de l'agriculture mais oblige à une démarche commune concernant la profession d'infirmière, et oblige lors de chaque CN, à ce qu'un.e responsable des infirmier.es de l'agriculture soit présent.e, et que les infirmier.es de l'agriculture soient invité.es dans les réunions départementales et que nous leur adressions notre revue BUT en BLANC...
- 2) La 2^{ème} avec le SNUCLIAS (FPT) en mai 2004. Cette convention établit que le SNICS est la référence pour les infirmier.es dans la FSU, qu'il est le représentant légitime de la profession auprès des interlocuteurs politiques des 3 fonctions publiques et que le SNICS interviendrait dans toutes les réunions sur ce sujet. Cette convention dit également que les infirmier.es avec ou sans spécialisation, qui entrent dans le champ de syndicalisation de la FSU, sont dans le champ du SNICS-FSU.